

Document: EB 2015/115/R.6  
Agenda item: 6(a)(i)  
Date: 18 August 2015  
Distribution: Public  
Original: French

E



Investing in rural people

## President's report

### Proposed grant to the Republic of Burundi for the Value Chain Development Programme – Phase II (PRODEFI-II)

#### Note to Executive Board representatives

##### Focal points:

##### Technical questions:

Rym Ben Zid  
Country Programme Manager  
East and Southern Africa Division  
Tel.: +257 2220 6034  
e-mail: r.benzid@ifad.org

##### Dispatch of documentation:

Alessandra Zusi Bergés  
Officer-in-Charge  
Governing Bodies Office  
Tel.: +39 06 5459 2092  
e-mail: gb\_office@ifad.org

Executive Board — 115<sup>th</sup> session  
Rome, 15-16 September 2015

---

For: Approval

## Contents

Abbreviations and acronyms	ii
Map of the programme area	iii
Financing summary	iv
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and rural development and poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities	2
II. Programme description	2
A. Programme area and target group	2
B. Programme development objectives	2
C. Components/outcomes	2
III. Programme execution	4
A. Approach	4
B. Organizational framework	4
C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management	5
D. Financial management, procurement and governance	5
E. Supervision	5
IV. Programme cost, financing, benefits	5
A. Programme cost	5
B. Programme financing	6
C. Summary benefit and economic analysis	7
D. Sustainability	8
V. Corporate considerations	8
A. Compliance with IFAD policies	8
B. Alignment and harmonization	9
C. Innovation and scaling up	9
D. Policy engagement	9
VI. Legal instruments and authority	9
VII. Recommendation	9
Appendices	
I. Negotiated financing agreement	
II. Logical framework	

## Abbreviations and acronyms

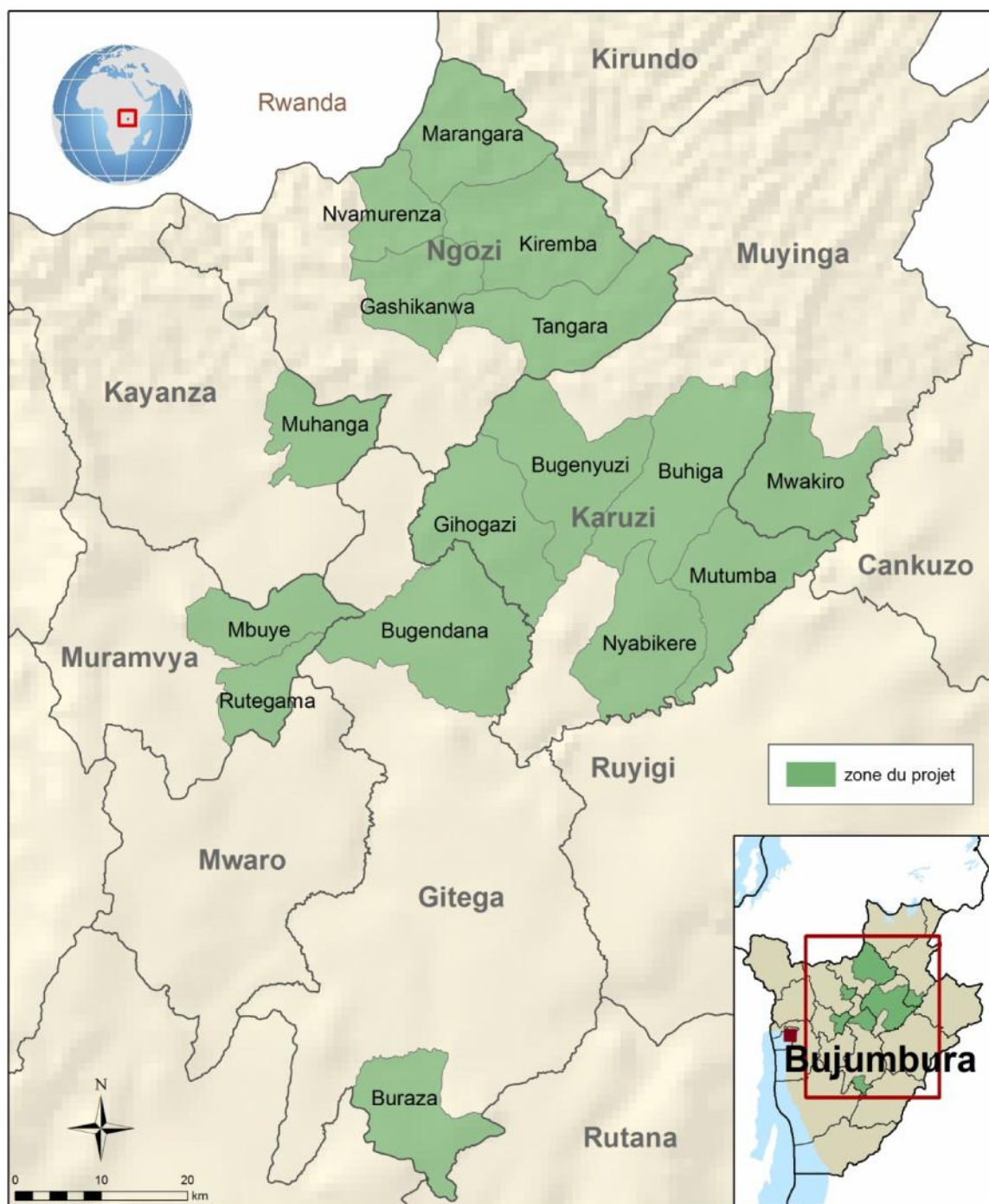
ASAP	Adaptation for Smallholder Agriculture Programme
CCDC	communal community development committee
CDC	community development committee
DPAE	provincial department of agriculture and livestock
M&E	monitoring and evaluation
PAIVA-B	Agricultural Intensification and Value-enhancing Support Project
PFCU	programme facilitation and coordination unit
PRODEFI	Value Chain Development Programme
PRODEFI II	Value Chain Development Programme – Phase II

## Map of the programme area

### Burundi

Republic of Burundi for the Value Chain Development Programme – Phase II

*President's report*



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD -2015

## Republic of Burundi

### Value Chain Development Programme – Phase II (PRODEFI-II)

#### Financing summary

<b>Initiating institution:</b>	IFAD
<b>Recipient:</b>	Republic of Burundi
<b>Executing agency:</b>	Ministry of Agriculture and Livestock
<b>Total programme cost:</b>	US\$44.8 million
<b>Amount of IFAD Debt Sustainability Framework (DSF) grant:</b>	SDR 26.1 million (equivalent to approximately US\$36.6 million)
<b>Amount of IFAD Adaptation for Smallholder Agriculture Programme grant:</b>	SDR 3.51 million (equivalent to approximately US\$4.9 million)
<b>Contribution of Government:</b>	US\$3.1 million
<b>Contribution of beneficiaries:</b>	US\$0.3 million
<b>Appraising institution:</b>	IFAD
<b>Cooperating institution:</b>	Directly supervised by IFAD

## Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed grant to the Republic of Burundi for the Value Chain Development Programme – Phase II (PRODEFI-II), as contained in paragraph 64.

## Proposed grant to the Republic of Burundi for the Value Chain Development Programme – Phase II (PRODEFI II)

### I. Strategic context and rationale

#### A. Country and rural development and poverty context

1. Rural development and poverty. Burundi is among the world's poorest countries, ranking 178<sup>th</sup> of 187 according to the Human Development Index. In 2013, despite a growth rate of 4.5 per cent, GDP per capita (US\$298) was lower than in 1990 (US\$497). The incidence of poverty remains high, with 67 per cent of the population living below the poverty line.
2. More than 90 per cent of people living in Burundi derive their livelihoods from agriculture. Family farming, which provides 95 per cent of the food supply, does not meet nutritional needs, and the rate of self-sufficiency in food production<sup>1</sup> is estimated at just over 42 per cent. Malnutrition affects 70 per cent of children in poor households, mainly in rural areas.
3. Most rural poor people are smallholders – mainly women and orphan heads of household – cultivating plots of less than one hectare and subsisting on the food crops they grow. Their poverty is attributable mainly to low productivity as a result of: (i) extremely small landholdings, hence the need to intensify production; (ii) poor soil fertility in the absence of livestock and manure, and soil degradation from erosion; (iii) a lack of equipment and technical and financial capital; (iv) a lack of inputs such as seed and fertilizer owing to limited purchasing power; (v) a lack of technical knowledge; (vi) prolonged dry periods in recent years and reduced periods of rainfall; (vii) the lack of water management systems; (viii) poor processing and marketing capacity countrywide; (ix) emerging farmers organizations that have not yet developed profitable activities to ensure sustainability; and (x) poorly managed markets.
4. Policy, governance and institutions, political and economic issues. Burundi's economy is characterized by structural weaknesses, in particular isolation, poor diversification, uncompetitive agricultural products and high demographic growth.
5. The Government undertook, in its Vision 2025, to lower the rate of demographic growth to 2 per cent and, in the National Agricultural Investment Plan (PNIA), to boost growth in the agriculture sector to 6 per cent per annum. In 2013, the country joined the Scaling Up Nutrition movement and the Multi-sector Food and Nutritional Security Platform in order to achieve the first Millennium Development Goal.
6. The electoral process now under way risks slowing expected progress as a result of putting in place policies and regulatory frameworks, both at the macro-economic level and in implementing programmes and projects.

<sup>1</sup> Source: PNIA, "The food deficit for the year 2010 is evaluated at 471,884 tonnes of grain equivalents (GEs), out of total estimated needs of 817,000 tonnes of GEs nationally, representing an unmet basic needs rate of close to 58 per cent".

## B. Rationale and alignment with government priorities

7. PRODEFI is the cornerstone of the country programme in that it encompasses common implementation functions at the central and regional level, such as procurement and financial management.
8. Needed action includes: (i) completing activities<sup>2</sup> under PRODEFI and replicating them on a larger scale to achieve sufficient production volume (milk and rice), to facilitate structuring the value chains; and (ii) better supporting actors throughout the value chain by linking activities under the rural youth employment component with core programme activities.
9. In view of the agriculture sector's vulnerability to climate change, IFAD proposes to provide a complementary grant under the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP).
10. Nutritional considerations will be introduced into PRODEFI-II to raise awareness around adopting best practices in diet and hygiene.

## II. Programme description

### A. Programme area and target group

11. The PRODEFI-II programme area will be identical to that of the first phase, i.e. the provinces of Bubanza, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Muramvya and Ngozi, as well as the province of Muyinga. The programme interventions will be implemented in communes adjacent to those covered by the Agricultural Intensification and Value-enhancing Support Project (PAIVA-B).
12. This decision is fully aligned with the strategy adopted by IFAD on geographical concentration around managed wetlands to enhance the visibility and scale of impact.
13. Targeting will be simultaneously by activity, by province and by commune. The priority target group of PRODEFI-II will be smallholders, crop and livestock farmers, women and rural young people promoting economic initiatives upstream, within and downstream of the rice and milk value chains and other secondary value chains such as bean, maize, plantain and banana.

### B. Programme development objectives

14. Overall objective. The overall objective of PRODEFI-II will be to promote increases in incomes and improvements in food security for poor households in the programme area.
15. Development objective. The specific PRODEFI-II objectives are as follows: increase physical productive capital by building the resilience of production systems to climate change; intensify crop and livestock farming to improve nutritional status and, ultimately, structure the milk and rice value chains, inter alia, to promote youth employment and strengthen capacity of the actors.

### C. Components/outcomes

16. The programme is structured around three main components:  
Component 1: Sustainable growth in productive capital and institutional capacity-building for value chain actors
17. The activities implemented under subcomponent 1.1 – Hydro-agricultural improvements and infrastructure – will be as follows: (i) development of 2,330 ha of new wetlands on nine sites; (ii) rehabilitation of 147 km of tracks over nine sections of access roads to open up access to the new wetland sites identified and one stretch of track for a developed wetland straddling the provinces of Karusi and Ngozi; (iii) development of 23,300 ha of watersheds around the new wetland sites identified and

---

<sup>2</sup> This will also provide an opportunity to complete PAIVA-B activities in shared intervention areas.

implementation of the second phase of watershed development in 17 wetlands, undertaken under IFAD projects (10 PRODEFI sites and seven PAIVA-B sites), of which close to 10 per cent are financed under ASAP; and (iv) capacity-building for four communal land registration offices to accelerate the issuance of 5,000 titles.

18. Subcomponent 1.2 – Adaptation to climate change – will be divided into three sections: (i) integrated protection of investments against climate risk at the watershed level, over 1,000 ha (Ruvubu watershed); (ii) adaptation of rural engineering designs to climate variability by setting national technical standards; and (iii) building the resilience of erosion control structures and crops to climate change by intensifying forage and legume crops.
19. Activities under subcomponent 1.3 – Agricultural intensification – will be as follows: (i) input supply (e.g. quality seed, fertilizer and manure, phytosanitary products); (ii) strengthening the community livestock solidarity chain (3,000 cattle) by promoting small livestock among young people; and (iii) building the capacities of crop and livestock farmers with farmers field schools (FFS) (39, 112 and 100 FFS for rice, food crops and livestock, respectively). A climate early warning system will be developed using ASAP financing.
20. Activities under subcomponent 1.4 – Inclusive community organization and institutional linkages – will be as follows: (i) capacity-building for Burundi public and private institutions such as the community development committees (CDC) and communal community development committees (CCDC); (ii) development of a gender equality strategy for IFAD-funded projects in Burundi; and (iii) awareness-raising around fundamental women’s rights, adult functional literacy, support for organizing and financing solidarity groups, legal and psycho-social support for victims and post-traumatic reconstruction, and reduction of women’s workload.
21. Subcomponent 1.5 – Combating chronic malnutrition – will include the following activities: (i) training 2,000 people in the home nutritional learning (FAN) method for preventing chronic malnutrition; (ii) setting up 350 FAN; (iii) awareness-raising for community leaders, including 200 rural development actors; and (iv) implementation of 350 microprojects in livestock (pigs, chickens, rabbits, goats) and market gardening (kitchen gardens).

#### Component 2: Value-addition and strengthening of value chains

22. Support provided under subcomponent 2.1 – Organizational framework and value chain financing – will cover the following activities: (i) development of financial instruments adapted to the programme area to finance production cycles and storage and processing cycles; and (ii) professionalization of dairy cooperatives, rice growers cooperatives and the three cooperatives operating in the maize value chain, to enable them to provide services to their members.
23. Subcomponent 2.2 – Support for priority value chains – will have two sections.
24. Dairy value chain. Support will be provided to: (i) complete the installation of facilities to secure milk (refrigerated tanks and milk collection centres in areas where dairy livestock is already kept); (ii) promote the installation of sales points with a target of one or two per milk collection centre; (iii) install two mini-dairies in areas with high dairy potential (Gitega and Ngozi); and (iv) establish partnerships with private actors.
25. Rice value chain. Support will be provided to: (i) install drying infrastructure (7,800 m<sup>2</sup> of new drying areas) and storage infrastructure (2,600 m<sup>2</sup> of new warehouses); (ii) set up two improved husking units and two mini-rice mills for quality rice marketing; and (iii) strengthen the consultative platform for value chain actors.
26. Secondary value chains. Support will be provided to: (i) lift constraints on segments of the major value chains (bean, maize, banana) in the event of



bottlenecks, such as the lack of healthy varieties of banana, the lack of bean varieties tolerant of higher temperatures; and (ii) install storage infrastructure and processing equipment.

27. Under component 2.3 – Improving sustainable and decent employment for rural young people – the following activities will take place: (i) put in place an enabling institutional environment for youth employment; (ii) strengthen specialized proximity structures (research, innovation and training centres) to enable them to provide employment-related services to young people; and (iii) create jobs for 150 young entrepreneurs, and income-generating activities for 1,500 rural young people.

Component 3: Organizational support, knowledge management and facilitation.

28. This component calls for good coordination and sound and transparent management of the programme.
29. Subcomponent 3.1 calls for: (i) providing the Ministry of Agriculture and Livestock, specifically the provincial departments of agriculture and livestock (DPAE), including at the communal level, with monitoring and evaluation (M&E) and planning assistance to contribute to participatory planning of programme activities, monitoring of implementation and dissemination of results; and (ii) capacity-building for regional coordination units.
30. Under subcomponent 3.2: (i) overall coordination and administrative, financial and procurement functions will be centralized in Bujumbura; (ii) technical functions will be decentralized to facilitate the implementation and close monitoring of activities by regional coordination units; and (iii) the PRODEFI programme facilitation and coordination unit (PFCU) will manage the programme at the national level and two regional facilitation and coordination units will manage it at the regional levels, one in the centre covering Gitega, Karusi and Muramvya and one in the north covering Kayanza and Ngozi.

### III. Programme execution

#### A. Approach

31. The intervention will be based on the following approach: (i) expansion of activities in the PRODEFI area such that the technical package is implemented in its entirety; (ii) development of new wetland sites; (iii) gradual implementation of nutritional activities in areas where dairy, rice, legume and food production has increased under PRODEFI; (iv) implementation of rural employment activities in areas where PRODEFI has successfully set up milk collection centres and dehusking units; and (v) implementation of activities to intensify and develop forage crops under an ASAP grant in areas where PRODEFI was first active. The aim is to consolidate PRODEFI activities and gradually expand the intervention area to the new wetlands identified.

#### B. Organizational framework

32. Programme oversight and steering. The Ministry of Agriculture and Livestock will continue to oversee PRODEFI-II. The strategic steering committee, which will provide general steering and coordination, and the technical steering committee, which will report to the Government on programme implementation and general administration, will continue to be the supervisory bodies, one at the strategic level and the other at a more technical level.
33. Organization and management. The regional coordination units will be set up by redeploying the PRODEFI branch office heads, including two regional coordinators, and the other branch office heads will be assigned to M&E or regional components. Part of the PRODEFI technical staff will also be redeployed to regional coordination units and additional staff will be recruited in the regions as needed.

### C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management

34. Monitoring and evaluation. The M&E manual used during the first phase of PRODEFI will be updated to include a limited number of files. In addition, steps will be taken to address the constraints encountered in the last phase, such as the lack of centralized data, poor data analysis and insufficient capacity for information systems management. The overall organization of M&E arrangements will be based on the information provided by DPAE and communal technicians providing government functions at the local level.
35. Learning, capitalization and knowledge management. The knowledge generated by the M&E system, beneficiaries and exchanges of experience between IFAD projects and those funded by other technical and financial partners will be capitalized on. PRODEFI-II will draw on lessons learned during implementation of the first phase of PRODEFI and of PAIVA-B, particularly in terms of organizing value chains.

### D. Financial management, procurement and governance

36. Capacity-building will be provided for the PRODEFI financial management team to ensure better use of the TOM2PRO software (multi-site model) on all financial matters: accounting, commitments, financial statements, budgetary monitoring, etc. The PFCU will be responsible and accountable to the Government and to IFAD for using the programme resources in compliance with the financing agreement signed with IFAD. The accounting system will be consistent with internationally accepted accounting principles and standards set by the Government of Burundi. The PFCU will draw up quarterly statements of the accounting and financial situation and transmit them regularly to the Government and to IFAD. The unit will also prepare consolidated financial statements each year on the programme operations, resources and expenditures. The financial management risk for PRODEFI is deemed moderate.
37. Procurement. The works, goods and specialized or consulting services required to implement the programme and funded under the financing agreement, as amended where applicable, will be provided in accordance with the procurement code prevailing in Burundi. A procurement plan based on the AWP/B and stipulating procurement methods, estimated costs and timelines will be prepared each year at the national and regional levels.
38. Governance. To apply the principles of good governance and transparency in programme implementation, the decentralized territorial collectivities will take part in the planning process and in the monitoring of results.
39. M&E tools in the form of feedback and participatory evaluation workshops will be built into the planning and M&E system to ensure beneficiaries transparency and opportunities for continual feedback and to ensure that their recommendations are taken into account in implementation.

### E. Supervision

40. The programme will be supervised jointly by IFAD and the Government of Burundi. One or two supervision missions will take place each year, in addition to missions in support of implementation as activities are carried out. In addition, four internal management control mission (quarterly audits) will be held each year at the central and regional levels. A midterm review will be conducted jointly by IFAD and the Government at the end of year three.

## IV. Programme cost, financing, benefits

### A. Programme cost

41. PRODEFI-II is being financed by a DSF grant from IFAD in the amount of US\$36.6 million and an ASAP grant in the amount of US\$4.9 million, cofinancing from the

Government of Burundi in the amount of US\$3.1 million and a contribution in cash and in kind from beneficiaries in the amount of US\$0.3 million. Investment expenditures are US\$40.9 million, or 91.5 per cent of total cost, and recurring expenditures are US\$3.8 million, or 8.5 per cent of total cost. This is attributable to the fact that the PRODEFI team already in place will be responsible for implementing the second phase.

Table 1

**Programme cost by component and by financier**

(Thousands of United States dollars)

<i>Component</i>	<i>IFAD grant</i>	<i>ASAP</i>	<i>Beneficiaries</i>	<i>Borrower/ counterpart</i>	<i>Total</i>
	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>
1. Sustainable improvement in productive capital and capacity-building for value chain actors	26 578	4 926	-	2 584	34 087
2. Value-addition and strengthening of value chains	4 849	-	285	222	5 356
3. Organizational support, knowledge management and facilitation	5 214	-	-	334	5 548
<b>Total</b>	<b>36 641</b>	<b>4 926</b>	<b>285</b>	<b>3 140</b>	<b>44 991</b>

**B. Programme financing**

42. The DSF grant provided by IFAD represents 81.8 per cent of the total investment and the ASAP grant 11 per cent. Cofinancing from the Government is estimated at approximately 6.5 per cent of total investment, mainly in the form of tax waivers and a contribution to the monitoring costs of the programme.
43. The beneficiaries will make a financial contribution to certain investments, including those intended to add value to agricultural products. They will also contribute to some development work such as levelling. The contribution of beneficiaries represents 0.6 per cent of total additional costs.

Table 2  
**Programme cost by expenditure category and financier**  
 (Thousands of United States dollars)

<i>Expenditure category</i>	<i>IFAD grant</i>		<i>ASAP</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>Borrower/ counterpart</i>		<i>Total</i>
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>
1. Civil and rural engineering	10 794	71	1 635	11	8	0.6	2 750	18	15 277
2. Transportation equipment	4 588	95			73	1.5	156	3.2	4 816
3. Studies, training, technical assistance and service agreements	7 573	86	1 231	14			19	0.2	8 823
4. Support fund	9 886	82	2 060	17	114	1			12 060
5. Operating and maintenance	761	76					216	.24	977
6. Salaries	3 039	100							3 039
<b>Total</b>	<b>36 641</b>	<b>81.8</b>	<b>4 926</b>	<b>11</b>	<b>285</b>	<b>0.6</b>	<b>3 140</b>	<b>6.5</b>	<b>44 992</b>

### C. Summary benefit and economic analysis

44. Benefits. Development of paddy production in wetlands. Crop intensity with and without the programme is 0.7 and 1, respectively. Rice generates annual revenues of US\$169 per ha, or US\$0.46 per day on average, with economic value addition of labour equal to US\$3.04 per day worked. In total, an average plot of 0.28 ha generates US\$67.92 per ha per year without the programme compared to US\$88.3 in the scenario with the programme. Additional paddy production will be about 10,000 tonnes annually.
45. Development of paddy transformation. Two improved huskers are to be installed. The quantity of paddy that could be processed by the two huskers planned is 8,000 tonnes per year, with a maximum of 15 per cent broken grains. The huskers to be installed with the new financing will have a theoretical production capacity of 5,205 tonnes of superior quality rice per year (realistic scenario), reduced by 20 per cent to come closer to reality in financial and economic analysis. This represents a total increase in capacity for paddy transformation of 6,000 tonnes per year. The husking units will generate net annual revenues of US\$140,550, for an annual increase of US\$122,746.
46. Increase in milk production. The new financing will make it possible to purchase and put to work 3,000 cattle by the end of the programme in 2021. Total milk production will be about 4,000 tonnes per year – 40 per cent for self-consumption and 60 per cent for sale.
47. Development of milk marketing. Four 1,000 litre capacity and two 500 litre capacity milk collection centres will be created with the new financing. This new financing will therefore make it possible to increase collection and storage capacity by four tonnes per day, or 1,460 tonnes of fresh milk per year.
48. Employment benefits. Agricultural intensification will enable a high proportion of small and medium-sized farmers to increase their incomes. Intensification will also result in increased labour needs for these farms. The increase in work days will initially reduce underemployment at the family level and then at the local level, as wage workers are hired.
49. Improvements in employment and incomes for women and young people. PRODEFI-II proposes to reach women and young people at the rate of at least 30 per cent for women, including women heads of household (widows), as a priority, and 30 per cent young entrepreneurs/ farmers, including those who are landless, for marketing activities and to take employment in marketing agricultural products or providing services.

50. The programme will provide representatives of farmers organizations with training and technical support, particularly in the organization and management of wetlands and watersheds. Better structuring of farmers organizations will ensure sustainability of the programme impact.
51. Economic and financial analysis (2016-2021). Based on the general assumptions and financial models used, the financial internal rate of return (FIRR) for this second phase is 18.5 per cent, which is high for an integrated agricultural development programme implemented in marginal areas with land and infrastructure protection problems. Based on the general assumptions and assumptions of pricing and economic benefits, the economic internal rate of return (EIRR) for the second phase is 17.3 per cent. Both the FIRR and the EIRR are highly satisfactory as all financial and economic costs have been taken into consideration while some of the benefits have not been quantified, such as those relating to ASAP-funded activities that will bring results over the long term.

#### D. Sustainability

52. The community and participatory development approach is a guarantee that the beneficiaries will take ownership of the programme initiatives and achievements. They will set up management committees responsible for maintaining and properly managing the investments under the supervision of local authorities, supported in turn by the programme to enable them to monitor activities following programme completion.

#### E. Risk identification and mitigation

53. The risks to PRODEFI-II during implementation include: (i) an uncertain political situation; (ii) limited capacity of actors to implement the hydro-agricultural improvements; (iii) structuring and professionalization of organizations, which could take more time than the programme duration; (iv) the random nature of the quality of administrative and financial management; (v) deficiencies in terms of financial reporting; and (vi) the lack of an internal audit function. Risk mitigation measures are as follows: (i) adoption of a programme approach to recycle programme teams already familiar with IFAD financial procedures; (ii) strengthening of long-term international technical assistance for high-cost activities (hydro-agricultural improvements); (iii) continuity and complementarity between old and new financing in the same provinces, to develop value chains and build capacity among organizations; (iv) organized redeployment of the team between the central and regional levels; (v) establishment of a culture of communicating financial information to ensure monitoring of management processes, specifically disbursements (reports generated by accounting software); and (vi) creation of an internal audit unit to be shared by all IFAD projects in the country to ensure compliance with procedures.

### V. Corporate considerations

#### A. Compliance with IFAD policies

54. PRODEFI-II is aligned with IFAD's Strategic Framework 2011-2015, in particular with the objectives of achieving "a natural resource and economic asset base for poor rural women and men that is more resilient to climate change, environmental degradation and market transformation" and "access for poor rural women and men to services to reduce poverty, improve nutrition, raise incomes and build resilience in a changing environment".
55. In addition, PRODEFI-II is aligned with the objective of "poor rural women and men and their organizations able to manage profitable, sustainable and resilient farm and non-farm enterprises or take advantage of decent work opportunities".
56. The programme is aligned with IFAD's policy on rural finance in that it will promote access by beneficiaries and cooperatives to financial instruments, and with the policy on gender equality and women's empowerment as women and young people will

benefit from the same services as men. It is also aligned with the policy to improve access to land and land tenure security in providing support for communal land registration offices to issue land titles.

## B. Alignment and harmonization

57. This second phase will also gradually harmonize IFAD-funded project and programme structures, such as PFCUs, and will take another step towards setting up the five regional facilitation and coordination units following the first phase of creating two regional coordination offices as part of implementing PNSADR-IM (one in the west for the provinces of Bubanza and Cibitoke and one in the east for the provinces of Cankuzo, Rutana and Ruyigi). PRODEFI-II will be the third programme, after PAIVA-B (additional financing) and PNSADR-IM, to align itself with the IFAD country programme approach.

## C. Innovation and scaling up

58. Innovations introduced under PRODEFI warrant scaling up during this second phase and beyond. Among them are integrating nutritional activities and linking them to agricultural intensification, and integrating rural youth employment activities with value chain development. These two innovations, as well as those under the Project to Accelerate Achievement of the Millennium Development Goals (PROPA-O) relating to nutrition, could be integrated systematically in future projects and programmes and lay the groundwork for drafting national legislation.

## D. Policy engagement

59. The main contribution by PRODEFI-II to policy engagement will be through implementation of subcomponent 1.2, which calls for establishing design standards for infrastructure (hydro-agricultural improvements, tracks and storage warehouses).
60. Moreover, PRODEFI-II will contribute to operationalizing the national youth employment strategy developed under the rural youth employment component and adopted by Parliament.

## VI. Legal instruments and authority

61. A financing agreement between the Republic of Burundi and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the beneficiary country. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an appendix.
62. The Republic of Burundi is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
63. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

## VII. Recommendation

64. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a grant under the Debt Sustainability Framework to the Republic of Burundi in the amount of twenty-six million one hundred thousand special drawing rights (SDR 26,100,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a grant under the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP) to the Republic of Burundi in an amount equivalent to three million five hundred ten thousand special drawing rights (SDR 3,510,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze  
President

## Negotiated financing agreement

### Accord de financement négocié

Numéro du don: [...]

Numéro du don ASAP: [...]

Nom du programme: Programme de développement des filières-Deuxième phase (PRODEFI-II) ("le Programme")

La République du Burundi ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) ("le Fonds fiduciaire ASAP")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### Préambule

A) ATTENDU QUE le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Programme décrit à l'annexe 1 du présent accord;

B) ATTENDU QUE lors de sa cent cinquième session, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la proposition de création d'un Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA aux fins du financement, sous forme de dons, d'éléments du portefeuille des projets et programmes financés par le FIDA, en vue de renforcer la capacité d'adaptation des petits paysans au changement climatique dans les cinq domaines correspondant aux principaux résultats du programme ASAP;

C) ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds ainsi que le Fonds fiduciaire ASAP ont accepté d'accorder un don et un don ASAP au Bénéficiaire pour contribuer au financement du Programme conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014, et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don, le Fonds fiduciaire ASAP un don ASAP (l'ensemble constituant "le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

## Section B

1. A. Le montant du don du Fonds est de vingt-six millions cent mille droits de tirage spéciaux (26 100 000 DTS).

B. Le montant du don du Fonds fiduciaire ASAP est de trois millions cinq cent dix mille droits de tirages spéciaux (3 510 000 DTS).

2. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et clôture le 31 décembre.

3. Un compte de Programme libellé en franc burundais destiné à recevoir la contribution du Bénéficiaire est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA.

4. Deux comptes désignés libellés en dollars des Etats-Unis (USD) destinés à recevoir les fonds provenant du don du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP sont ouverts au nom du Bénéficiaire auprès de la Banque Centrale de la République du Burundi .

5. La contribution du Bénéficiaire au financement du Programme est évaluée à la somme de 3 140 000 USD (trois millions cent quarante mille USD) environ. Ce montant représente l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Programme qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor (à hauteur d'environ 2 900 000 USD) et la prise en charge d'une partie des frais de gestion (à hauteur d'environ 240 000 USD). Le Programme sera inscrit au budget de l'État.

## Section C

1. L'Agent principal du Programme est le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE).

2. La date d'achèvement du Programme est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

## Section D

Le Fonds assure l'administration du don du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP et la supervision du Programme.

## Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales.



- a) la reconduction du personnel du Programme de développement des filières (PRODEFI) et l'extension de leurs missions au Programme; le recrutement du personnel additionnel nécessaire tel que prévu par le Rapport de conception détaillée du Programme;
- b) la mise à jour des manuels de procédures du PRODEFI pour répondre aux exigences du Programme; et
- c) l'ouverture des comptes désignés.

2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministère des finances et de la planification  
du développement économique  
B.P. 1830  
Bd Yaranda  
Bujumbura, République du Burundi

Pour le FIDA:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Pour le fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation  
de l'agriculture paysanne (ASAP) :

Président du Fonds international de développement  
agricole  
En sa qualité de gestionnaire du fonds fiduciaire pour le  
Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP)  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

---

Pour le Bénéficiaire  
[introduire nom et titre]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

---

Kanayo F. Nwanze  
Président

FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PROGRAMME D'ADAPTATION  
DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

---

Kanayo F. Nwanze  
Président du Fonds international de développement  
agricole  
En sa qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire pour le  
Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne

## Annexe 1

### Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

#### I. Description du Programme

1. Population cible. Les bénéficiaires directs et indirects du Programme sont des groupes sociaux identifiés en fonction de critères de pauvreté, d'accès aux ressources et d'insécurité alimentaire. Ils sont répartis en cinq grands groupes: les ménages ou personnes sans terre ou ne disposant que d'un accès très limité à celle-ci; les ménages ou personnes disposant d'un accès limité à la terre mais sans surplus pour les marchés; les ménages disposant d'un accès à la terre et qui participent déjà dans la production de cultures pour le marché; les ménages pratiquant une ou plusieurs cultures de rente; et les ménages disposant d'un accès à la terre et d'animaux en stabulation. Au sein de ces groupes, des catégories spéciales seront ciblées d'une manière plus spécifique, il s'agit des jeunes, hommes et femmes; des femmes veuves et orphelins chefs de famille; et des membres de l'ethnie minoritaire des Batwa. Ils représentent 77 588 familles au total, dont 33 534 familles bénéficiant directement du Programme. Le Programme touchera huit provinces du Burundi, à savoir les provinces de Bubanza, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Muramvya, Muyinga<sup>3</sup> et Ngozi ("la zone du Programme").

2. Finalité. Le Programme a pour finalité d'augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire des ménages pauvres dans la zone du Programme.

3. Objectifs. Les objectifs du Programme sont de renforcer i) les capacités des petits agriculteurs pauvres et des jeunes ruraux afin d'augmenter leurs revenus et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers notamment le renforcement des filières agricoles prioritaires, dont le riz et lait; ii) la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques et iii) un partenariat durable avec les institutions publiques, privées et la société civile.

4. Composantes. Les objectifs du Programme seront atteints par la mise en œuvre de trois composantes: I. Accroissement durable du capital productif et renforcement des capacités institutionnelles, II. Valorisation et renforcement des filières, et III. Accompagnement des structures, gestion du savoir et facilitation.

#### Composante I. Accroissement durable du capital productif et renforcement des capacités institutionnelles

La composante a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les revenus des ménages grâce à l'augmentation de la productivité et de la production vivrière et animale consécutive aux aménagements hydro-agricoles, aux activités d'adaptation aux changements climatiques, à l'intensification agricole, à la structuration communautaire et à la lutte contre la malnutrition aiguë et chronique. Elle s'articule autour de cinq sous-composantes:

##### Sous-composante 1. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures.

---

<sup>3</sup> La province de Muyinga ne sera concernée que par l'aménagement du bassin versant de la Ruvubu et des marais connexes.

La sous-composante comprend deux volets:

- a) l'accroissement de la production du riz et d'autres cultures de marais et de colline par l'aménagement de nouveaux sites pour permettre une bonne maîtrise de l'eau d'irrigation; et
- b) le désenclavement des sites de marais aménagés à travers la réhabilitation de pistes existantes afin de faciliter la circulation et l'écoulement des produits.

Sous-composante 2. Adaptation aux changements climatiques.

La sous-composante comprend deux volets:

- a) une approche intégrée de gestion des contraintes climatiques à travers des investissements à l'échelle du bassin versant de la Ruvubu; et
- b) une approche au niveau national de renforcement des capacités et des normes de conception afin que les ouvrages de génie rural installés au Burundi résistent mieux aux aléas climatiques.

Sous-composante 3. Intensification agricole.

La sous-composante a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des ménages au travers de quatre volets:

- a) l'accroissement de la production et de la productivité agricoles grâce à l'utilisation généralisée des intrants agricoles;
- b) le repeuplement et le renforcement de la chaîne de solidarité communautaire animale;
- c) l'adoption de nouvelles techniques agricoles; et
- d) le renforcement des capacités des agri-éleveurs à travers les champs écoles fermiers.

Sous-composante 4. Structuration communautaire inclusive et articulation institutionnelle.

La sous-composante a pour objectif de renforcer les capacités des institutions burundaises, publiques et privées comme les Comités de Développement Communautaire (CDC) et les Comités Communaux de Développement Communautaire (CCDC), pour qu'elles soient parties prenantes de partenariats de qualité dans un processus de développement des filières sélectionnées et puissent répliquer les leçons tirées au niveau national. La sous-composante a également pour objectif de traiter des questions d'appui aux groupes vulnérables et d'inclusion de la dimension genre dans toutes ses activités.

Sous-composante 5. Lutte contre la malnutrition aigüe et chronique.

La sous-composante a pour objectif de renforcer l'intégration de la prise en charge de la malnutrition et la promotion nutritionnelle au niveau communautaire afin d'améliorer durablement l'utilisation et l'accès aux aliments nutritifs locaux.

Composante II. Valorisation et renforcement des filières

La composante vise à renforcer les appuis à la production et à la valorisation des deux filières principales (le riz et le lait) sur toute la chaîne de valeur et des filières secondaires.

Elle s'articule autour des trois sous-composantes:

Sous-composante 1. Cadre organisationnel et financement des filières.

L'objectif de la sous-composante vise à ce que les cycles de production (du semis à la récolte) et de stockage (de la transformation à la commercialisation) puissent faire l'objet de prêts différenciés à deux entités distinctes, que sont le groupement de producteurs qui va céder sa production et la coopérative qui est l'organisme stockeur. Pour cela, le Programme va appuyer la mise en place d'instruments financiers adaptés à la zone du Programme. La mise en œuvre des activités sera confiée à des opérateurs.

Sous-composante 2. Appui aux filières prioritaires et secondaires.

La sous-composante comprend trois volets:

- a) appui à la filière prioritaire du lait : l'appui consiste à compléter les équipements et infrastructures de collecte et de transformation de lait dans les zones d'intervention du PRODEFI, promouvoir des réseaux de collecte de proximité et structurer davantage la plateforme de concertation de la filière lait.
- b) appui à la filière prioritaire du riz : l'appui consiste à installer des infrastructures de séchage et de stockage ainsi que des équipements de décorticage et à structurer davantage la plateforme de concertation de la filière riz.
- c) appui aux filières secondaires que sont le haricot, le maïs et la banane : l'appui consiste à appuyer les segments de ces filières dans les contextes spécifiques où il existe un goulet d'étranglement et à mettre en place des équipements et infrastructures de séchage et de stockage.

Sous-composante 3. Amélioration de l'emploi durable et décent des jeunes ruraux par le renforcement des structures spécialisées.

La sous-composante comprend trois volets:

- a) la mise en place un environnement institutionnel favorable à l'emploi des jeunes;
- b) le renforcement des structures de proximité spécialisées afin qu'elles offrent des services liés à l'emploi des jeunes principalement dans les filières du PRODEFI et du PRODEFI-II; et
- c) la création et la diversification des emplois et activités génératrices.

Composante III. Accompagnement des structures, gestion du savoir et facilitation

La composante a pour objectifs la bonne coordination et la gestion saine et transparente du Programme. Elle s'articule autour de trois sous-composantes:

Sous-composante 1. Renforcement des capacités des acteurs locaux et des unités de facilitation et de coordination (UFCR) régionales.

Un appui sera apporté pour renforcer les capacités des directions provinciales de l'agriculture et l'élevage ainsi que les UFCR.

Sous composante 2. Facilitation, coordination et gestion du Programme au niveau national.

La coordination générale ainsi qu'une partie des fonctions administrative, financière et de passation des marchés seront centralisées à Bujumbura et seront réalisées par l'Unité de Coordination et de Facilitation du Programme (UFCP) actuelle du PRODEFI.

Les fonctions techniques et l'autre partie des fonctions financière et de passation de marchés seront décentralisées pour faciliter l'exécution du Programme et le suivi rapproché des activités.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

### 5. Agent principal du projet

5.1 Désignation. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE), en sa qualité d'Agent principal du Projet, assurera la tutelle du Projet.

### 6. Pilotage du Programme: Comité stratégique d'orientations (CSO) et Comité Technique de Pilotage (CTP)

#### 6.1 Comité stratégique d'orientations (CSO)

6.1.1 Établissement. Le CSO sera constitué par un arrêté de la deuxième Vice-Présidence de la République.

6.1.2 Composition. Le CSO est présidé par le Ministre en charge de l'Agriculture et de l'Élevage et la Vice-présidence est assurée par le Ministre ayant les finances dans ses attributions. Le CSO est composé des représentants des Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, des Finances, de la Planification et du développement Economique, de la bonne Gouvernance, du genre, du Développement communal et de la Décentralisation, de l'Environnement, de l'Emploi, de la Santé publique, de la Justice et de tout autre Ministère technique pouvant être impliqué dans la mise en œuvre du Programme, de la société civile et du secteur privé.

6.1.3 Responsabilités. Le CSO a pour responsabilités d'instruire les orientations générales pour le pilotage et la coordination du PRODEFI et du Programme. Il informe le gouvernement sur la mise en œuvre du Programme et son administration générale. Il se réunit au démarrage du Programme, à la mi-parcours et à l'achèvement. Le coordonnateur de l' Unité de facilitation et de coordination du Programme (UFCP) assure le Secrétariat du CSO.

#### 6.2 Comité technique de pilotage ( CTP )

6.2.1. Établissement. Le CTP sera constitué par ordonnance ministérielle. Il se réunira en séance ordinaire au moins une (1) fois par an et en séance extraordinaire si cela est nécessaire.

6.2.2 Composition. Le CTP sera composé des représentants désignés des ministères impliqués dans la mise en œuvre du Programme (Secrétaires Permanents, Directeurs Généraux, Assistants des Ministres ou Conseillers), des Gouverneurs des Provinces de la zone du Programme, du coordonnateur du PRODEFI et du Programme ainsi que des

coordonnateurs des autres projets financés par le FIDA intervenant dans la zone du Programme. Le CTP sera présidé par le MINAGRIE, la Vice-présidence sera assurée par le Ministère ayant les finances dans ses attributions et le Secrétariat sera assuré par le coordonnateur du Programme.

6.2.3. Responsabilités. Le CTP supervise l'état d'avancement du Programme et veille à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention. A ce titre, le CTP aura pour rôle de : i) approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA); ii) approuver les rapports annuels d'exécution; iii) examiner et approuver les rapports d'audit; iv) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision, de revue à mi-parcours et d'audit; et v) veiller à la cohérence du Programme et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours. Des comités techniques de pilotage seront mis en place dans les régions, constitués de représentants des ministères présents dans le CTP mais aussi de représentants d'autres partenaires techniques et financiers présents dans la région, de la société civile et du secteur privé. Les CTP régionaux seront présidés, par alternance, par les gouverneurs des provinces concernées. Les CTP régionaux se réuniront régulièrement pour avaliser le PTBA régional et de manière ad hoc en cas de contrainte technique conjoncturelle dans la mise en œuvre du Programme.

## 7. Coordination du Programme: au niveau national par l'Unité de facilitation et de coordination du Programme (UFCP) et au niveau régional par les Unités de facilitation et de coordination régionales (UFCR)

### 7.1 Coordination nationale: l'Unité de facilitation et de coordination du Programme (UFCP)

7.1.1 Établissement. L'UFCP a été créée par ordonnance ministérielle. L'UFCP déjà établie à Bujumbura dans le cadre du PRODEFI assure la coordination du Programme au niveau national. Un redéploiement du personnel déjà en place dans le cadre du PRODEFI et un recrutement du personnel additionnel nécessaire seront effectués pour la gestion du PRODEFI et du Programme.

7.1.2. Composition. L'UFCP est dirigée par le coordonnateur du PRODEFI et son adjoint et est organisée en deux sous-unités, l'une technique et l'autre administrative et fiduciaire. Au niveau technique, l'UFCP est composée par: i) un responsable en génie rural; ii) un responsable en développement des filières, iii) un responsable en emplois jeunes ruraux, iv) un responsable genre et v) un responsable nutrition. Au niveau administratif et fiduciaire, l'UFCP est composée par i) un responsable administratif et financier, ii) un comptable, iii) un assistant administratif, iv) un secrétaire, v) un responsable en suivi-évaluation, vi) un responsable en passation de marché, vii) un planton-coursier; viii) un agent de sécurité; ix) cinq chauffeurs et x) tout autre cadre d'appui convenu entre le gouvernement et le FIDA.

7.1.3 Responsabilités. L'UFCP assure la coordination au niveau national et disposera de l'autonomie administrative et financière nécessaire. Elle est responsable de la mise en œuvre du Programme, et en ce sens elle assurera: i) la programmation et la coordination budgétaire, notamment l'élaboration du PTBA et le suivi-évaluation des activités des PTBA; ii) la préparation, en concertation avec les services techniques concernés, des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés; iii) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats; iv) la préparation des rapports semestriels et annuels d'activités; v) la coordination des actions transversales du Programme; vi) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés; vii) l'assistance, l'appui technique, le suivi des deux unités de facilitation et coordination régionales (au centre et au nord) du Programme dans la mise en œuvre des différentes activités; viii) le contrôle de la qualité des

réalisations et de la performance des prestataires de service et, ix) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le CSO et le CTP, la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets financés par le FIDA et les partenaires techniques et financiers au niveau national.

## 7.2 Coordination régionale: les Unités de facilitation et de coordination régionales (UFCR)

7.2.1 Établissement. Deux unités régionales, au centre et au nord, sont établies et sont placées sous la responsabilité hiérarchique de l'UFCP.

7.2.2 Composition. Chaque UFCR est composée de i) un coordinateur régional qui sera assisté par ii) un spécialiste en infrastructures rurales, iii) un spécialiste filières/agronome, iv) un spécialiste en élevage, v) un assistant en suivi-évaluation, vi) un assistant en passation de marché, vii) un assistant administratif, viii) un planton-coursier, ix) un agent de sécurité et x) deux chauffeurs.

7.2.3 Responsabilités. Les UFCR assurent la mise en œuvre des activités et ont pour responsabilités i) la coordination du Programme à l'échelle régionale et les liens avec l'administration déconcentrée et les collectivités territoriales; ii) l'élaboration des PTBA régionaux, iii) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux, iv) le suivi rapproché des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme par les différents acteurs et, v) la passation de petits marchés avec l'appui du responsable de passation de marché national.



## Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

Affectation du produit du don du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP ainsi que le montant du don du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don du Fonds (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don du Fonds Fiduciaire ASAP (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Génie civil et rural	6 910 000	1 050 000	100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires et du Gouvernement
2. Moyens de transport et équipement	2 950 000		100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires et du Gouvernement
3. Études, formation, assistance technique et contrats de service	4 850 000	790 000	100% HT et Hors Contribution du Gouvernement
4. Fonds d'appui	6 330 000	1 320 000	100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires
5. Entretien et fonctionnement	500 000		100% HT et Hors Contribution du Gouvernement
6. Salaires	1 950 000		100%
Non alloué	2 610 000	350 000	
<b>TOTAL</b>	<b>26 100 000</b>	<b>3 510 000</b>	

## Annexe 3

### Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. Suivi et évaluation (S&E). Le Fonds mettra en place un système de missions de supervision du PRODEFI et du Programme qui seront organisées sur une base annuelle avec la participation du MINAGRIE. Le système de S&E du Programme s'alignera sur le système de S&E du PRODEFI. L'étude de la situation de référence du PRODEFI sera actualisée mais fera ressortir les indicateurs à mesurer pour le Programme.
2. Recrutement. La sélection des cadres supplémentaires à recruter par le Programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, excluant toute discrimination. Le recrutement de ces cadres se fera sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Programme et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, sera décidée en accord avec le Fonds. Le personnel chargé de mettre en œuvre le PRODEFI et le Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.
3. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

# Logical framework

Composante/Sous-Composante	Indicateurs	Source de vérification	Risques et mode d'atténuation et de contrôle
<b>Objectif global</b> : Contribuer à l'augmentation des revenus et à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages pauvres dans les zones d'intervention du projet par le biais du renforcement des filières agricoles prioritaires	1. Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire dans les zones concernées par le programme baisse de 75% à 65% à l'horizon 2020; 2. Diminution du taux de l'insuffisance pondérale <sup>4</sup> de 30,6% à 22,6 % à horizon 2019; 3. Réduction de 15 % de la prévalence de la malnutrition infantile chronique (garçons et filles) passant de 64,4% à 49,4% à l'horizon 2019; 4. Augmentation des revenus des bénéficiaires surtout les jeunes et les femmes au moins de 30%; 5. Au moins 33 542 familles sont bénéficiaires du programme; 6. Au moins 2 00 000 agriculteurs/femmes/jeunes sont bénéficiaires du programme; 7. 8 000 ménages ciblés devenant plus résilients <sup>5</sup> au changement climatique.	Evaluation d'impact par rapport à l'enquête socioéconomique de base (incluant la situation de référence) par des consultants externes; Enquête de vulnérabilité et la sécurité alimentaire; Rapports de suivi et évaluation; Rapport d'activités annuels par l'équipe du projet Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par le expertise externe <sup>6</sup> ; Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement <sup>7</sup>	Les risques liés à l'insécurité et à l'instabilité politique sont atténués par une adaptation du calendrier du projet en tenant compte des rendez-vous électoraux; prévoir dans le costing une marge pour couvrir les imprévus liés à l'inflation non maîtrisées
<b>Objectif de développement</b> : Accroître le capital physique productif, en augmentant la résilience des systèmes de production au changement climatique, intensifier l'agriculture et l'élevage y compris pour améliorer l'état nutritionnel dans le but ultime de structurer les filières lait et riz, y compris pour augmenter l'emploi des jeunes et renforcer la capacité des acteurs	8. Production du riz augmentent de 1 à 4,5 par hectare entre 2016 et 2020 et de 5 à 9 l/jour; 9. Augmentation de la marge nette de 50 000 USD environ pour les CCL de 1000 l et 18000 pour les CCL de 500 l; 10. Augmentation de la marge nette de 40 000 USD environ à 218 000 USD environ pour les décortiqueuses;	Rapport d'activités annuels par l'équipe du programme; Rapports de supervision annuels; , Etudes d'effets et d'impacts à mi-parcours et à l'achèvement du programme et Etude de la situation de référence par expertise externe; Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement	La complémentarité et l'intégration des sous composantes va contribuer à lever les contraintes au développement des filières qui restent peu développées. L'articulation du PRODEFI II avec le PRODEFI va permettre de consolider les acquis lors de la première phase du programme.
<b>Composante 1: Accroissement durable du capital productif et renforcement des capacités institutionnelles des acteurs des filières</b>			
<b>Sous-Composante 1.1:</b> Aménagements hydro-agricoles et infrastructures	11. 23 300 ha bassins versants aménagés; 12. 2 330 ha de marais et périmètres aménagés organisés et gérés par des AUM; 13. 155 kms de pistes réhabilitées et/ou créées (km);	Rapports d'activités annuels par l'équipe du projet; Rapports d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du projet; Rapport de supervision annuels par le FIDA;; Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Rapports de supervision annuel par le FIDA, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement	Le Remplacement le cas échéant de certains marais non aménageables par d'autres sites adaptés; Sensibilisation des éleveurs et des services techniques de l'Etat sur les méthodes de gestion de l'exploitation des dispositifs antiérosifs pour éviter les dégâts des animaux; Sensibilisation des services de l'Etat à la nécessité de cofinancer un programme national de l'inventaire des terres domaniales et communales

<sup>4</sup> 0 à 2 ans.

<sup>5</sup> Dans le cadre du PRODEFI II, un ménage est considéré comme ayant amélioré sa résilience au changement climatique s'il remplit les conditions suivantes : (i) il bénéficie d'une superficie dans le bas-fonds protégée contre les inondations, (ii) il pratique des actions de lutte contre l'érosion et d'intensification fourragère telles que promues sur le bassin versant de concentration des activités ASAP, (iii) il bénéficie d'infrastructures pouvant résister à des événements extrêmes comme les inondations provoquées par le changement climatique ou, (iv) la commune où il réside a intégré un volet de gestion des risques climatiques dans son Pan Communal de Développement Communautaire (PCDC).

<sup>6</sup> Les Etudes d'Effets et impacts sont réalisées par le programme dans le cadre du système de Suivi-Evaluation mis en place.

<sup>7</sup> Ces deux missions sont dirigées par le FIDA.

<p><b>Sous-Composante 1.2:</b> Adaptation aux changements climatiques</p>	<p>14. Schéma directeur d'aménagement élaboré, approprié et utilisé par toutes les parties prenantes; 15. 70% de la valeur infrastructures protégées contre les extrêmes climatiques conservés; 16. processus national d'élaboration de normes mené en 2019;</p>	<p>Rapports d'activité annuels et Rapports d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du programme; Rapports de supervision annuels par le FIDA; Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement</p>	<p>La réalisation du schéma est amorcée dès le démarrage du programme sur les fonds de démarrage; Coordonner l'aménagement des ouvrages de voie d'eau et l'aménagement des marais Renforcement des capacités , Sensibilisation amont des autorités compétentes et interaction avec la plateforme nationale sur les CC pour accélérer la revue des normes; Evaluation des dossiers techniques par l'expertise GR internationale du PRODEFI; Les actions innovantes seront développées à l'échelle test avec un appui des institutions spécialisées régionales expérimentées en terme d'innovation et de recherche-action pour un partenariat solide avec les bénéficiaires;</p>
<p><b>Sous-Composante 1.3:</b> Intensification de la production agricole</p>	<p>17. 39, 100, 112 CEP rizicoles, vivrières, et d'élevage réalisées; 18. .240 ACSA autonomes; 19. Au moins 5 000 agriculteurs (trices) formés dans les CEP et adoptant les nouvelles techniques (N); 20. Au moins 3 000 ménages bénéficient de vaches de race améliorées; 21. Au moins 30% des ménages bénéficiaires ayant adopté le SRI.</p>	<p>Rapports d'activité annuels et Rapports d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du programme; Rapports de supervision annuels par le FIDA; Etude de a situation de Référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement</p>	<p>possibilité de remplacer le riz par des spéculations et/ou d'autres variétés plus adaptées au zones de haute altitude Responsabiliser et former les comités de suivi de la chaîne pour éviter l'érosion améliorer les techniques de vulgarisation pour une adoption optimale des innovations et mettre en place des mécanismes de durabilité</p>
<p><b>Sous-Composante 1.4:</b> Structuration communautaire inclusive et articulation institutionnelle</p>	<p>22. Au moins 35 CDC and 16 CCDC formés (); 23. Au moins 2000 veaux/velles de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération redistribuées le long de la CSCB.</p>	<p>Rapports d'activité annuels; Rapports d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du programme; Rapports de supervision annuels par le FIDA; Etude de a situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement</p>	<p>Instabilité des comités des structures communautaires: renforcer les capacités des nouveaux élus; pourcentage de femmes et de jeunes membres des comités faible: sensibiliser et former les membres sur l'approche genre et l'intégration des jeunes</p>
<p><b>Sous-Composante 1.5:</b> Lutte contre la malnutrition aigüe et chronique</p>	<p>24. Au moins 5000 ménages en situation de difficultés alimentaires touchés par le projet 25. Au moins 15 000 enfants et d'adultes ayant changé de comportements nutritionnels (N); 26. 3 500 personnes ayant bénéficié du Foyer d'Apprentissage Nutritionnel (FAN) (N);</p>	<p>Rapports d'activités annuels par l'équipe du projet ainsi que les rapports semestriels par l'équipe du programme. Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement</p>	<p>Ouverture d'esprit et motivation des autorités locales pour les changements d'habitudes alimentaires/ femmes pour devenir mamans lumières disponibles; Femmes volontaires pour devenir mamans lumières disponibles</p>
<p><i>Composante 2: Valorisation et renforcement des filières</i></p>			
<p><b>Sous-Composante 2.1:</b> Cadre Organisationnel et financement des filières</p>	<p>27. Au moins 3 000 bénéficiaires des crédits de campagne (octroyés à travers des organisations de producteurs); 28. Au moins 1 500 bénéficiaires des crédits de stockage et de transformation;</p>	<p>Rapports d'activité annuels et rapport d'évaluation des IMF semestriels par l'équipe du programme; bilans des institutions financières, Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement</p>	<p>IMF ne s'intéressent pas aux bénéficiaires des sites du projet: mise en place de mesures incitatives et d'intermédiation permettant aux IMF à offrir des produits adaptés et services dans les sites du projet pour répondre aux besoins (achat d'intrants, crédits commerciaux...); renforcement des capacités de coopératives pour établir des partenariats</p>
<p><b>Sous-Composante 2.2:</b> Appui aux filières</p>	<p>29. Augmentation des capacités de stockage d'au moins 25% et de transformation d'au moins 20 % de la filière riz; 30. Augmentation des capacités de stockage d'au moins 25% et de transformation d'au moins 100% de la filière lait; 31. Au moins 2 filières secondaires appuyées;</p>	<p>Rapports d'activité annuels et Rapports d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du programme; Rapports de supervision annuels du FIDA, Comptes d'exploitation des unités de production; Etude de la situation de référence au</p>	<p>certaines spéculations sont inadaptées à certaines zones agro-écologiques: ou il y a nécessité de diversification;</p>

		démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement	
<b>Sous-Composante 2.3:</b> Amélioration de l'emploi durable et décent des jeunes ruraux par des structures spécialisées	32. Au moins 150 entreprises créées par les jeunes et les femmes (N); 33. Au moins 4 000 emplois durables créés par les jeunes et les femmes (N); 34. Au moins 1 500 AGR créées par les femmes et les jeunes.	Rapports d'activités annuels et rapport d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du programme; Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement externe	Faible capacité des CRIF à offrir les services aux jeunes et aux entrepreneurs: mise en place d'un appui technique, institutionnel et pédagogique destiné aux gestionnaires et personnels des CRIF; Les administrations communales, les associations des jeunes et les organisations de producteurs s'approprient le projet;
<i>Composante 3: Accompagnement des structures, gestion du savoir et facilitation</i>			
<b>Sous-Composante 3.1:</b> Renforcement des capacités des acteurs locaux et des UFC Régionales	35. Au moins 25 formations prévues dans le plan de formation et réalisées; 36. Au moins 50% DPAE renforcées et fonctionnelles en matière de SE (%);	Rapports d'activités annuels par l'équipe du programme, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement	L'appui aux DPAE est tributaire à leur participation active au moins au niveau du suivi. Les fonctions régaliennes sont assurées par l'Etat. Le projet y aura recours autant que possible; Appui ponctuel au système existant qui permet de mieux rendre compte des résultats atteints par le projet.
<b>Sous-Composante 3.2 :</b> Facilitation, coordination et gestion du programme PRODEFI au niveau national	37. Au moins 80% de Taux d'exécution budgétaire ; 38. Au moins 80% Taux d'exécution des PTBA; 39. 100% de rapports attendus effectivement produits (%); 40. Au moins 80% du budget alloué aux UFC réalisé.	Rapports d'activités annuels par l'équipe du Programme, PTBA et PPM, Rapports d'audits externes, Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement	Budget, Assistance technique internationale dans les thèmes principaux: aménagement, transformation/commercialisation, emplois jeunes ruraux; utilisation du dispositif et des cadres déjà en place (PRODEFI)